# PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 02/02/2023

Convocations adressées le 27/01/2023

<u>Étaient présents</u> :R.LELIEVRE D.GRAND P.FOUBERT B.LEBOUC M.CHANOT R.DELAUNAY L.DUVAL J.FLANDRIN C.GUYONNET-PAYEL M.LAMBERT C.PICHEREAU

Absent: C.FERAULT qui a donné pouvoir à M. le Maire

Secrétaire de séance : Isabelle Piednoir, Secrétaire de Mairie

## - Nouvelle délibération Temps de travail (1607 heures)

M; le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été demandé à toutes les communes de France de délibérer à nouveau sur le temps de travail réglementaire soit 1607 heures annuelles car certaines mairies n'appliquaient pas les 35 heures et travaillaient en dessous.

M. le Maire a déjà sollicité l'avis du comité technique du CDG 53 (déjà obtenu en décembre 2001) sur les mêmes bases que présentées en 2001. Il est donc proposé de délibérer en mettant sous réserve de l'avis favorable du comité technique du CGD53.

**DECISION**: Approuvé à l'unanimité

#### - Loyers Communaux

Compte tenu des hausses de l'indice de référence des loyers, dues à l'inflation, les membres du conseil ont décidé, à l'unanimité, afin d'alléger le budget des ménages de ne pas appliquer la révision annuelle de certains loyers communaux. Les logements du 29 rue de Normandie ont été exclus du fait que les loyers de départ étaient très faibles la commune ayant perçu une subvention (PALULOS) qui imposait un prix au mètre carré faible. Les loyers de la rue des Pommiers et de la rue de la Libération, à l'exception du logement sis au 5 rue de la Libération, ne seront pas révisés en 2023 (sauf si l'IRL permettait une baisse de loyers).

ADRESSE	Au 1er janvier 2023
29 RUE DE NORMANDIE RC	Révision habituelle
29 RUE DE NORMANDIE RC	Révision habituelle
29 RUE DE NORMANDIE 1 <sup>ER</sup>	Révision habituelle
29 RUE DE NORMANDIE 1er	Révision habituelle
29 RUE DE NORMANDIE 2ème	Révision habituelle
29 RUE DE NORMANDIE 2ème	Révision habituelle
5 RUE DE LA LIBERATION	Révision habituelle
9 RUE DES POMMIERS	Pas de révision en 2023
11 RUE DES POMMIERS	Pas de révision en 2023
13 RUE DES POMMIERS	Pas de révision en 2023
9 RUE DE LA LIBERATION	Pas de révision en 2023
34 RUE DE LA LIBERATION	Pas de révision en 2023
36 RUE DE LA LIBERATION	Pas de révision en 2023
38 RUE DE LA LIBERATION	Pas de révision en 2023

#### - Admission en non-valeur présentée par le SGC de Mayenne

Les membres du Conseil Municipal, admettent, à l'unanimité, en non-valeur la somme de 495,27 euros comme demandé par le Service de Gestion Comptable de Mayenne.

## - Bail précaire parcelle R n° 70

A l'unanimité, M. le Maire est autorisé à signer un bail précaire avec le GAEC de la Mouffetière à LA PALLU pour la location de la parcelle R 70 (82 ares 05 centiares) -au prix de 80 € l'hectare avec les conditions suivantes :

- interdiction de cultures en raison de la présence d'un ruisseau
- interdiction d'arracher les haies
- le bail pourra cesser en cours d'année au cas où la commune aurait besoin du terrain par rapport aux lagunes
- paiement en décembre à la réception d'un avis des sommes à payer

## - Appel à candidature pour bail précaire de la parcelle | 179 (3 ha 79 a 18 ca)

A l'unanimité, il a été décidé de lancer un appel à candidature pour la location par bail précaire de la parcelle cadastrée section I n° 179 d'une contenance de 3 ha 79 a 18 ca), à l'année, au tarif de 80 € l'hectare.

Les candidatures sont à déposer, AVANT LE 1er MAI 2023, à la Mairie de LIGNIERES-ORGERES

## - Révision des statuts de Territoire d'énergie Mayenne

Approuvé à l'unanimité

#### - Projet aménagement du Bourg avec Mayenne ingénierie

M. Le Maire informe les membres du Conseil que Mayenne ingénierie a commencé à travailler sur l'aménagement du bourg et nous a recommandé dans un 1er temps de faire réaliser un diagnostic du réseau des eaux usées (coût pris en charge par la CCMA) et des eaux pluviales (coût pris en charge par la commune 3.943,18 euros TTC).

### - Liquidation Judiciaire de la Boulangerie

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la boulangerie «Au pain d'antan» a été placée en liquidation judiciaire le 21 décembre 2022, qu'un inventaire a été réalisé le 17 janvier 2023 par Maître STEYAERT (Ouest Offices)et que le mandataire judiciaire (Société SLEMJ & ASSOCIES) propose une vente de gré à gré avec la Commune de LIGNIERES-ORGERES ce qui éviterait une vente aux enchères publiques.

Après débats s'orientant vers la recherche de nouveaux boulangers et donc l'achat du matériel à hauteur de 12.500 euros, M; le Maire soumet au vote cette proposition membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après un vote à main levée :

- POUR: 10
- ABSTENTION: 2 (B.LEBOUC et C.PICHEREAU),

Décident de proposer la somme de **12.500 euros TTC** pour l'achat du matériel listé dans l'inventaire d'Ouest Offices.

N. Le Maire est chargé de se rapprocher du mandataire judiciaire pour faire cette offre. Si celle-ci était acceptée les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

À Lignières-Orgères, le 09/02/2023

Le Maire,

Raymond LELIEVRE